

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	22
Membres représentés	12
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	21 Juin 2023
Date de l'affichage de la convocation	21 Juin 2023



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Monsieur Adaa TEKOUK, donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ  
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Laurence GROSSI  
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO  
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE  
Monsieur Hassan FERE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI,  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

**ABSENTE EXCUSÉE:**

Madame Emma ABREU



**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022 - BUDGET COMMUNAL – VOTE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L1612-1 à L1612-20,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57 des Communes et de leurs établissements publics,  
**Vu** le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,  
**Vu** l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 juin 2023,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est approuvé le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2022, faisant ressortir les résultats suivants :

**Fonctionnement**

➤ Recettes	35 745 436,42 €
➤ Dépenses	33 943 860,41 €
➤ Solde d'exécution	1 801 576.01 €

**Investissement**

➤ Recettes	13 961 936,92 €
➤ Dépenses	10 447 942,11 €
➤ Solde d'exécution	3 513 994,81 €

**Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :**

➤ Recettes	1 433 888,63 €
➤ Dépenses	3 476 726,74 €
➤ Solde déficitaire	-2 042 838,11 €

Compte tenu des résultats de l'exercice 2021 reportés, le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	
A/Résultat de l'exercice 2022	1 801 576,01 €
B/Résultat de l'exercice 2021 reporté	775 926,63 €
D/Résultat à affecter = A +B	2 577 502,64 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2022	3 513 994,81 €
E/ Résultat de 2021 reporté	-2 283 138,22 €
G/ Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	1 230 856,58 €
Reste à réaliser 2022	- 2 042 838,11 €

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230704-23\_08049-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

De sorte que le résultat de clôture 2022, en section d'investissement, s'élève **1 230 856,58 €**, et sera repris en recette d'investissement à la ligne **R001**.

**Article 2 :**

Il est décidé l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023 de la manière suivante :

Le besoin global de financement de la section d'investissement est de :

Solde excédentaire de la section investissement	:	1 230 856,58 €
Solde déficitaire des restes à réaliser d'investissement	:	- 2 042 838,11 €
<b>Total du besoin de financement</b>	:	<b>- 811 981,53 €</b>

Il doit être financé en recettes par affectation à l'article **1068** d'une part de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **811 981,53 €** au Budget Supplémentaire du budget 2023.

Le solde du résultat de fonctionnement est établi comme suit :

Solde excédentaire en section de fonctionnement de l'exercice 2022	:	2 577 502,64 €
Financement du besoin en section d'investissement	:	- 811 981,53 €
<b>Solde repris en section de fonctionnement (R002)</b>	:	<b>1 765 521,11 €</b>

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

***Monsieur le Maire ne participe pas au vote.***

**ADOpte après le vote suivant :**

**32 votants dont 11 pouvoirs**

**25 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire)**

**7 contre dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Stéphanie RUSSO</b> Secrétaire de séance



P.J. compte administratif 2022

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230704-23\_08049-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023